
AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP AXA IM EURO 6M
(E-C-FR0010950055/I-C-FR0010950063/IX-C-FR0013308855)
OPCVM DE DROIT FRANCAIS

Paris - La Défense, le 6 juin 2024.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **AXA IM Euro 6M**, ci-après « le Fonds ».

Dans un souci de clarification, nous avons décidé d'amender la stratégie d'investissement développée dans le prospectus de votre Fonds.

En effet, le pourcentage minimum d'exposition aux titres d'émetteurs appartenant aux pays membres de l'OCDE, de l'ordre de 90%, a été supprimé.

Ainsi, il vient (*extrait du prospectus*) :

Zones géographiques des émetteurs de titres sur lesquelles l'OPCVM est exposé	Fourchette d'exposition correspondante
Pays membres de l'OCDE	De 90% à Jusqu'à 200 %
Pays non-membres de l'OCDE	10% maximum

Cette modification ne constitue pas une mutation et ne requiert ni un agrément AMF ni une action spécifique de votre part. Les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur vos Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter du **10 juin 2024**.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

La Société de Gestion.